

RAPPORT FINAL
**CONTRÔLE BIOLOGIQUE
DES INSECTES PIQUEURS**

Municipalité de Labelle
Saison 2021



Introduction

La Municipalité de Labelle a mandaté GDG Environnement pour exécuter le contrôle biologique des insectes piqueurs sur son territoire.

Ce rapport vous informe sur le déroulement des opérations de la saison 2021. Le mandat consiste à réduire la nuisance causée par les moustiques et les mouches noires, en effectuant le contrôle des larves à l'aide de larvicide biologique avec un taux d'efficacité de plus de 80%. Le contrôle s'effectue dès la fonte des neiges et se poursuit jusqu'au 31 août.

En cette seconde année de pandémie, GDG Environnement a maintenues ou adaptées toutes les mesures sanitaires requises pour assurer le bon déroulement du programme.

Sommaire des opérations

En contexte de pandémie, aucune rencontre de démarrage n'a eu lieu en 2021. Cependant, un courriel a été envoyé au responsable du programme à la Municipalité. Ce dernier contenait un bilan du début de saison.

Le certificat d'autorisation a été délivré le 8 avril 2020 par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques. Celui-ci est valide jusqu'en 2021 inclusivement.

Étant donné le printemps exceptionnellement hâtif, les opérations pour suivre l'évolution larvaire ont débuté tôt en avril. Le coordonnateur et les membres de l'équipe permanente se sont installés dans la région dans la semaine du 4 avril, afin de préparer le début des opérations.

La saison 2021 se caractérise par du temps chaud et très peu de précipitations en avril. Le mois de mai fut semblable côté précipitations et les températures sont restées sous les normales pour cette période. Vers le 15 mai, la chaleur s'est installée provoquant l'émergence des insectes.

Le mois de juin a ensuite été marqué par une faible quantité de pluie pendant les 20 premières journées du mois (60 mm), mais des quantités record ont été enregistrées entre le 21 et le 30 juin (plus de 180 mm).

Il est à noter que nos équipes procèdent, en complément aux différentes données d'information météorologique, à l'installation de pluviomètres répartis stratégiquement sur l'ensemble du territoire à protéger. Cette procédure nous permet un suivi précis de la quantité de précipitation reçue, et ce, pratiquement en temps réel.

Moustiques

Le traitement printanier pour le moustique s'est déroulé du 15 avril jusqu'au 30 avril. Des équipes mobiles étaient présentes sur le terrain pour prêter main-forte à l'équipe permanente durant cette période.

Aucun autre traitement pour le contrôle des moustiques n'a été requis après le traitement printanier. Un suivi des gîtes a été fait en fonction des précipitations reçues afin de surveiller les remises en eau qui aurait pu générer de nouvelles éclosions des espèces estivales.

Mouches noires

Plusieurs traitements ont eu lieu au cours de la saison pour la mouche noire dans les ruisseaux compris dans la zone protégée et dans la rivière du Diable. Vous trouverez le résumé de ces traitements dans les tableaux suivants :

Tableau 1. Dates de traitements des ruisseaux, saison 2021

Traitement	Début	Fin
1	8 avril	19 avril
2	3 mai	6 mai
3	11 mai	19 mai
4	26 mai	1 ^{er} juin
5	9 juin	15 juin
6	23 juin	29 juin
7	7 juillet	12 juillet
8	21 juillet	25 juillet
9	4 août	8 août
10	19 août	22 août

Tableau 2. Dates de traitement de la rivière Rouge

Traitement	Date
1	19 mai
2	31 mai
3	12 juin
4	29 juin
5	12 juillet
6	26 juillet
7	9 août
8	23 août

Avis fauniques et exclusions

Aucun traitement n'est effectué sur les terrains privés lorsqu'un citoyen a signifié son refus pour le traitement biologique sur sa propriété. Les nouvelles exclusions, s'il y a lieu, sont retirées de nos secteurs à traiter et sont ajoutées à nos bases de données cartographiques.

Au cours de la saison 2021, 34 nouveaux lots ont été demandé à être exclu des traitements. Un propriétaire a demandé de retirer son exclusion pour nos autoriser à traiter dans son secteur.

Résultats des tests de nuisance

Les tests de nuisance ont débuté le 1^{er} juin. Ces tests sont effectués à des stations situées à l'intérieur de la zone protégée et des témoins de la municipalité sont présents. Des tests sont aussi exécutés à l'extérieur de la zone protégée, afin de pouvoir comparer les résultats. Au total, six séries de tests de nuisance ont été réalisées en 2021. Ces tests démontrent que le taux d'efficacité obtenu pour la saison 2021 est de 90%, ce qui est supérieur au seuil minimal de 80%.

Tableau 3. Résultats des tests de nuisance à Labelle, saison 2021

Date	Heure	Zone protégée	Nbre MS*	Nbre MN*	Heure	Zone non protégée	Nbre MS*	Nbre MN*	Efficacité
01-06-2021	18:01	Chemin du Lac Labelle	18	48	17:43	Camping Lot des Colons (Parc du Mont-Tremblant secteur La Diable)	31	342	82,3%
	17:25	771 Chemin Bastien	1	12	17:43	Camping Lot des Colons (Parc du Mont-Tremblant secteur La Diable)	31	342	96,5%
	16:53	Chemin du Lac Joly	1	4	17:43	Camping Lot des Colons (Parc du Mont-Tremblant secteur La Diable)	31	342	98,7%
10-06-2021	18:02	7900 Boulevard du Curé Labelle	0	0	18:10	moyenne 1	7	297	100,0%
	17:30	4541 Chemin du Lac Bélanger	0	1	18:10	moyenne 1	7	297	99,7%
	16:58	Chemin St-Cyr	0	5	18:10	moyenne 1	7	297	98,4%
24-06-2021	18:11	Stationnement chemin de la Mine	4	3	18:10	moyenne 2	6	57	88,9%
	17:39	Chemin Gustave-Brisson	3	1	18:10	moyenne 2	6	57	93,7%
	17:03	Décharge lac caribou	0	1	18:10	moyenne 2	6	57	98,4%
07-07-2021	17:51	179-71 Chemin de la Pointe des Bouleaux	0	6	18:10	moyenne 3	1	94	93,7%
	16:46	Chemin Baudart	0	4	18:10	moyenne 3	1	94	95,8%
	17:09	Près du bureau d'accueil touristique	1	7	18:10	moyenne 3	1	94	91,6%
26-07-2021	18:04	Rue David	0	2	17:30	Camping Lot des Colons (Parc du Mont-Tremblant secteur La Diable)	51	113	98,8%
	17:32	Bout du chemin Batien	0	12	17:30	Camping Lot des Colons (Parc du Mont-Tremblant secteur La Diable)	51	113	92,7%
	17:00	Bout du chemin Clot	0	4	17:30	Camping Lot des Colons (Parc du Mont-Tremblant secteur La Diable)	51	113	97,6%
05-08-2021	17:54	Rivière rouge et Ruisseau Paradis	0	6	18:05	moyenne 4	1	35	83,3%
	17:36	Près du bureau d'accueil touristique	0	8	18:05	moyenne 4	1	35	77,8%
	17:05	Chemin de la Montagne-Verte	0	24	18:05	moyenne 4	1	35	33,3%
Moyenne pour la saison:			2	8			16	156	90,1%

* La quantité d'insectes capturés en 5 minutes

moyenne 1	Route 28 Nord (Parc du Mont-Tremblant secteur Pimbina) (311 IP)	MS	MN
	Ruisseau Beaulieu (Parc du Mont-Tremblant secteur Pimbina) (439 IP)	6	305
	Camping Lot des Colons (Parc du Mont-Tremblant secteur La Diable) (161 IP)	11	428
		3	158
	Moyenne	7	297
moyenne 2	Ruisseau Beaulieu (Parc du Mont-Tremblant secteur Pimbina) (120 IP)	MS	MN
	Route 28 Nord (Parc du Mont-Tremblant secteur Pimbina) (37 IP)	10	110
	Camping Lot des Colons (Parc du Mont-Tremblant secteur La Diable) (30 IP)	2	35
		5	25
	Moyenne	6	57
moyenne 3	Ruisseau Beaulieu (Parc du Mont-Tremblant secteur Pimbina) (124 IP)	MS	MN
	Route 28 Nord (Parc du Mont-Tremblant secteur Pimbina) (90 IP)	1	89
	Camping Lot des Colons (Parc du Mont-Tremblant secteur La Diable) (72 IP)	1	123
		2	70
	Moyenne	1	94
moyenne 4	Ruisseau Beaulieu (Parc du Mont-Tremblant secteur Pimbina) (44 IP)	MS	MN
	Route 28 Nord (Parc du Mont-Tremblant secteur Pimbina) (27 IP)	1	43
		0	27
	Moyenne	1	35

Demandes d'inspection/appeal des citoyens

GDG Environnement a mis en place une ligne Info-Moustique qui permet à tout résident ayant des questions de communiquer directement avec le coordonnateur du programme. Huit demandes d'inspection ont été reçues durant la saison 2021. Les citoyens ont été recontactés par le coordonnateur en moins de 48h et une visite a été effectuée.

Tableau 3. Appels reçus sur la ligne info-moustique en 2021

Date	Adresse	Motif
25 janvier 2021	545 rue Orban	Demande de traitement
30 mars 2021	465 chemin Catherine GrosLouis	Demande de traitement
21 avril 2021	Cadastre 5225072	Exclusion
29 avril 2021	797 chemin du lac Bélanger	Exclusion
20 mai 2021	12927 chemin du lac Labelle	Demande de traitement
26 mai 2021	771 Chemin Bastien	Demande de traitement
4 juillet 2021	12927 chemin du Lac Labelle	Nuisance moustique
20 juillet 2021	2555 chemin Brousseau	Nuisance moustique

Communications

L'utilisation du *Bti* repose sur un solide consensus scientifique. Il existe une vaste littérature scientifique sur le sujet et il ne fait nul doute que l'aspect sécuritaire du produit est bien établi.

Les citoyens sont invités à consulter le site web www.gdg.ca pour obtenir davantage de d'information sur l'innocuité des produits biologiques utilisés, les références scientifiques ainsi que les méthodes de traitements utilisées. Ne manquer pas d'y visiter notre section « Blogue » Aussi, une mise à jour complète et récente (2021) sur le larvicide utilisé (Bti) est disponible sous le lien : <https://hubs.ly/HOWTgvTO>.

Conclusion

Ce rapport final de la saison 2021 est un résumé du déroulement des opérations effectuées dans le cadre du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs à Labelle. Les traitements réalisés ont eu l'avantage de réduire l'intensité et la durée de la nuisance tout en étant sécuritaire pour l'environnement. Notre équipe est fière d'avoir pu collaborer avec la municipalité de Labelle afin de mener avec succès le programme, et d'apporter une différence significative dans la qualité de vie des citoyens.

Nous vous rappelons que l'objectif du programme n'est pas l'éradication complète des insectes piqueurs, mais le contrôle afin de diminuer la nuisance causée par ceux-ci. Dans cette optique, nous pouvons affirmer que tout a été mis en place afin d'atteindre les exigences du devis, soit une réduction de la nuisance supérieure au seuil minimal de 80%. Nous mettons tout en œuvre pour améliorer continuellement nos services et vous donner une entière satisfaction.

À votre convenance, au besoin, il nous fera plaisir de tenir une rencontre pour compléter ces informations.

Toute l'équipe de GDG Environnement vous transmet ses sincères salutations.

Richard Vadeboncoeur, biologiste
Responsable de contrat

Luc Lavoie, biologiste
Directeur de projet